

# **COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MAI 2020**

L'an deux mille vingt le 25 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire.

En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, la réunion a eu lieu à huis clos à la « salle des Fêtes Roland BAILLAGOU » avec retransmission par sonorisation extérieure.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 mai 2020

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

**Présents :** Messieurs ANDRAL Didier, Patrice AZAIS, Johan BARBANCEY, Stéphane CAMBONIE, Dominique ROSSIGNOL, Guy ROSSIGNOL, Mesdames Sylvie CONSTANT, Manon GARRIGUE, Hélène GENTILHOMME, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

**Absents ou excusés : aucun**

Il est 20H30 Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La réunion peut alors valablement commencer.

## **ORDRE DU JOUR**

Mme Manon GARRIGUE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

### **1) Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Jacqueline TOLOSANA, a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Didier ANDRAL et Madame Sylvie CONSTANT

Candidat : Monsieur Guy ROSSIGNOL.

Le conseil municipal procède au vote et constate après dépouillement :

- 11 votants, 3 bulletins nuls, 1 bulletin blanc

Candidat	Suffrages obtenus
Guy ROSSIGNOL	7

Monsieur Guy ROSSIGNOL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **2) Fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire informe qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, le conseil Municipal, doit fixer le nombre d'adjoints de la commune et précise que conformément à l'article L.2122-1 et L 2122-2 suivants du Code des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil, soit pour notre commune : 3 ADJOINTS.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints de la commune à trois.

### 3) Election des Adjointes

Sous la présidence de Monsieur Guy ROSSIGNOL, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L2122-7 et 2122-7-1 du CGCT). Le nombre d'adjoints est fixé au nombre de 3.

#### **Election du premier adjoint :**

Candidats : Madame Manon GARRIGUE, Monsieur Patrice AZAIS .

Résultats : 11 votants, 1 bulletin blanc.

Candidats	Suffrages obtenus
Manon GARRIGUE	6
Patrice AZAIS	4

Madame Manon GARRIGUE a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

#### **Election du deuxième adjoint :**

Candidats : Monsieur Dominique ROSSIGNOL.

Résultats : 11 votants

Candidats	Suffrages obtenus
Dominique ROSSIGNOL	11

Monsieur Dominique ROSSIGNOL a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

#### **Election du troisième adjoint :**

Candidats : Madame Hélène GENTILHOMME, Madame Jacqueline TOLOSANA

Résultats du premier tour de scrutin : 11 votants, 1 bulletin nul, 2 bulletins blancs

Candidats	Suffrages obtenus
Hélène GENTILHOMME	4
Jacqueline TOLOSANA	4

Résultats du deuxième tour de scrutin : 11 votants, 2 bulletins blancs

Candidats	Suffrages obtenus
Hélène GENTILHOMME	4
Jacqueline TOLOSANA	5

Madame Jacqueline TOLOSANA a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

#### 4) **Questions diverses** : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 21 heures 30